



juillet 1, 2020

M. Michel Eric Gaillard
Président
Ordre des Comptables Professionnels Agréés d'Haïti (OCPAH)
17, Rue Baussan
Port-au-Prince
Haïti
Email: egaillard@msn.com

CC: Conseil de L'OCPAH; conseil@ocpah.ht

Cher Michel Eric,

Sujet : Décret présidentiel conduisant à la dissolution de l'OCPAH

C'est avec la plus grande inquiétude que l'International Federation of Accountants (Fédération Internationale des experts comptables - IFAC) a pris connaissance du projet de décret présidentiel du 11 mars 2020 sur les ordres professionnels. Tel qu'il est rédigé, ce projet de décret conduirait à la dissolution de l'Ordre des Comptables Professionnels Agréés d'Haïti (OCPAH), faisant peser un risque important sur la profession, l'économie et la société haïtiennes.

L'expérience, ainsi que des études démontrent que les organisations professionnelles comptables, telles que l'OCPAH, sont essentielles pour répondre au besoin de professionnels qualifiés, d'informations financières de qualité permettant d'étayer une prise de décision efficace, ainsi que de réglementation des pratiques de comptabilité et d'audit dans les secteurs public et privé. Les organisations professionnelles comptables sont généralement des organismes à adhésion nationale composés de comptables, d'auditeurs et/ou de techniciens comptables professionnels exerçant en cabinet, dans le secteur public ou dans l'industrie et le commerce. Elles accomplissent plusieurs fonctions essentielles (notamment la certification professionnelle, l'éducation et la formation, le contrôle de la qualité, l'investigation, ainsi que la discipline et l'application des normes) qui sont indispensables pour avoir des comptables et des auditeurs capables et compétents.

Nombreux sont les pays, à l'heure actuelle, qui ne disposent pas d'organisations professionnelles comptables capables de remplir ces fonctions. Cela a des effets négatifs sur la qualité de la prise de décision et de la gestion financière, ainsi que sur les informations financières et l'audit des organisations publiques et privées, ce qui affecte, à son tour, la capacités des pays à :

- Attirer des investissements directs – le développement des marchés de capitaux repose sur des informations financières crédibles et fiables pour renforcer la confiance des investisseurs ;



- Promouvoir la croissance et le développement du secteur des petites et moyennes entreprises, qui peuvent mieux prospérer grâce à une gestion et à des informations financières de qualité, leur permettant d'améliorer la prise de décision en matière d'affaires et d'investissement ;
- Accroître la transparence et la responsabilité dans l'utilisation des fonds publics ; et
- Améliorer la conception et la fourniture de services publics essentiels.

L'OCPAH est membre de l'IFAC depuis 1998 et la seule organisation comptable professionnelle y représentant l'Haïti. L'OCPAH est également membre de la Fédération Internationale des Experts Comptables et Commissaires aux Comptes Francophones (FIDEF), qui rassemble les ordres, instituts et organisations professionnelles comptables des pays francophones. L'OCPAH a une longue histoire de soutien à l'économie et aux parties prenantes en Haïti. C'est un partenaire essentiel du gouvernement, des organismes régulateurs, des entreprises et de la société dans la lutte contre la corruption et la consolidation de la crédibilité du système financier haïtien.

En 2017, l'IFAC a pu constater le travail entrepris par l'OCPAH pour instaurer et renforcer la confiance dans la profession comptable en Haïti, ainsi que sa forte collaboration avec les principales parties prenantes, telles que la Banque de la République d'Haïti, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, et de nombreuses universités. En tant que membre de l'IFAC, l'OCPAH s'est engagé à servir l'intérêt public en adoptant et en soutenant la mise en œuvre de normes internationales, notamment en matière d'information financière des secteurs public et privé, de déontologie, d'indépendance et d'éducation. Le travail accompli par l'OCPAH pour faire progresser ces engagements serait anéanti par l'adoption du projet de décret présidentiel, avec les dommages que cela pourrait impliquer pour l'économie haïtienne.

L'IFAC estime qu'un modèle de réglementation comptable approprié est essentiel pour assurer le bon fonctionnement d'une profession qui soit capable de produire des informations financières de haute qualité, de soutenir la croissance et le développement économiques et d'être pertinente pour les comptables professionnels et leurs clients. Il faut encourager et applaudir une réforme de la législation visant à s'assurer qu'elle est à jour, pertinente et adaptée au service de l'intérêt public. L'IFAC reconnaît que les organisations comptables et les gouvernements ont tous deux un rôle important à jouer dans la réglementation de la profession comptable. Une approche commune de la réglementation trouve un équilibre approprié entre l'autoréglementation par la profession, l'autoréglementation avec contrôle et responsabilité publics, et la réglementation externe par le gouvernement et/ou ses agences. Cet équilibre varie selon les juridictions. Une réglementation commune doit être dynamique et permettre un dialogue permanent et un alignement des actions entre les organisations professionnelles comptables et les gouvernements.

L'IFAC, associé à son partenaire la FIDEF, soutient vivement un OCPAH indépendant et la poursuite de l'avancement de la profession comptable en Haïti. L'IFAC est prête à appuyer les efforts de l'OCPAH pour travailler avec le gouvernement à la réforme et à la mise à jour de la réglementation de la profession comptable. L'IFAC a une longue tradition de collaboration avec ses membres, leurs gouvernements et nos collègues d'institutions telles que la Banque Mondiale et la Banque interaméricaine de développement, afin de fournir des conseils et des informations sur des approches efficaces et équilibrées de la réglementation de la profession comptable.



Compte tenu des effets économiques mondiaux de la pandémie de COVID-19, il est plus important que jamais que la profession comptable en Haïti soit solide, soutenue par une réglementation efficace et équilibrée afin d'instaurer la confiance et la transparence dans la gestion et l'information financière des secteurs public et privé.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "In-Ki Joo", is positioned below the closing. The signature is fluid and cursive, with the first letters of the first and last names being capitalized and prominent.

In-Ki Joo
Président